



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil douze**, le **dix juillet** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2012
Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD, SAUVEE, SOUVRE, SCHALK, BUGEY, Mmes HUBERT, MM. POLICE, ETOURNAY
Absents excusés : M. BOIMARE (pouvoir à M. BUGEY),
Absents non excusés : Mmes HOOD, GALPIN, M. CHAUVIN
Secrétaire de séance : M. THIROUARD.

OBJET :

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Plan Local d'Urbanisme : décision modificative afin de régler la facture des frais de reproduction des dossiers*
- *Salle polyvalente : réponse de la demande de subventions et élaboration du calendrier pour les travaux*
- *Logement 15 place de l'église : loyers impayés*
- *Questions diverses.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2012.

Plan Local d'Urbanisme : décision modificative afin de régler la facture des frais de reproduction des dossiers

DM n° 3

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté et qu'il convient de transmettre ce projet à l'ensemble des personnes publiques associées, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande.

Le cabinet « Habitat Développement » a transmis un devis qui s'élève à 707.00 € HT (845.57 € TTC) pour la reproduction de 6 dossiers papiers et des 20 CDROM de l'arrêt projet du PLU.

Les crédits n'étant pas prévus au budget, il est nécessaire de les prévoir.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- vote les crédits nécessaires à savoir :

	<u>Dépenses</u>
- Art. 202/110 Plan Local d'Urbanisme	+ 850 €
- Art. 2183 Matériel de bureau et informatique	- 850 €

- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Mme le Maire indique qu'une réunion d'information sera organisée le vendredi 12 octobre 2012 à 18h, avant le lancement de l'enquête publique.

Mme le Maire informe que la commission économique de la Communauté de Communes s'est réunie le 4 juillet dernier afin de réfléchir à la localisation des futures zones d'activité économique sur le territoire communautaire. Une délibération, fixant ces futures zones, doit être prise à la prochaine réunion plénière du 12 juillet.



Salle polyvalente « Georges Voisin » : réponse de la demande de subventions et élaboration du calendrier pour les travaux

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Sous-Préfecture, indiquant l'attribution d'une subvention d'un montant de **38 859.60 €** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 pour la réhabilitation, la mise aux normes de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente.

Madame le Maire présente les nouveaux plans qui viennent d'être validés par l'Architecte des Bâtiments de France et qui sont en cours de validation par la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Le projet doit repasser devant la sous-commission en septembre.

La consultation des entreprises devrait être lancée début septembre. La salle polyvalente pourra ainsi être louée jusqu'au 11 novembre 2012.

Mme le Maire indique que les clauses sociales devront être intégrées pour certains lots et le maître d'œuvre pourra aider les artisans à compléter les dossiers de candidatures, dans un cadre réglementaire prévu à cet effet.

Mme le Maire a contacté le lieutenant MARTIN du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui a confirmé verbalement que les différentes activités pourront se poursuivre dans la salle polyvalente en sécurisant les travaux : il conseille également de consulter le bureau de contrôle et l'architecte.

Il est rappelé qu'une partie des démolitions nécessaires pour les travaux seront réalisées par les agents communaux, dans la mesure de leurs compétences.

Un rendez-vous sera pris avec Mme HELIAS, percepteur, pour finaliser le plan de financement.

Logement 15 place de l'église : loyers impayés

Mme le Maire rappelle la délibération du 11 octobre 2011 décidant de lancer à l'encontre du locataire du logement situé « 15 place de l'église » la procédure prévue au contrat de bail en cas de non paiement des loyers.

Mme le Maire indique que l'assignation en expulsion a été demandée et que l'audience aura lieu le 7 septembre 2012.

Dans le cadre de l'affaire en cause et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à ester en justice, et à signer toutes les pièces relatives à cette opération,
- Mme le Maire étant dans l'impossibilité d'y assister donne pouvoir à M. BUGEY, conseiller municipal pour la représenter à l'audience.

Le dossier a été examiné lors de la Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions (CCAPEX), et M. le Sous-Préfet doit venir rencontrer le locataire mardi 17 juillet 2012.

Questions diverses :

⇒ **Communauté de Communes** : Mme le Maire présente le rapport d'activité 2011, remis récemment aux élus communautaires. M. THIROUARD, Adjoint, propose que ce rapport soit mis en ligne sur le blog communal. Pour la forme, la question sera posée à la Présidente de la Communauté de Communes du Val d'Huisne, Mme BARBIER, mais le Conseil y est tout à fait favorable.

⇒ **SICTOM** : Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2011.

⇒ **Résidence de l'Arcis** : Mme le Maire indique que M. METAUX, Foncières Résidences, a pris rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France, Mme CHEVILLON, et M. TEF de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Parallèlement, Mme le Maire indique que M. BARBIER, Maire de Ceton, organisera une réunion en septembre prochain avec différents constructeurs immobiliers, sur le thème : « adapter les constructions à notre territoire ».

⇒ Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'un riverain de la « rue de la Carrière », rappelant ce qui est prévu par le règlement dudit lotissement sur la hauteur des haies. Mme le Maire indique qu'elle rencontrera les personnes intéressées pour trouver une entente et pour que ce règlement soit respecté.



⇒ Mme CHOUANARD, Adjointe, indique que l'inauguration des travaux de l'église aura lieu le samedi 21 juillet 2012 à 18h30 en l'église de Mâle.

⇒ **Travaux église** : la réfection du plafond de la Chapelle de la Vierge a finalement été réalisée par des bénévoles.

⇒ **Chemin du Sablon et parking « Le Gibet »**

M. SAUVEE, Adjoint, indique qu'un riverain effectue des travaux dans le chemin du Sablon afin de faciliter le passage de 2 voitures et que le propriétaire du restaurant « La Belle Rencontre » a effectué les travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de son parking vers le fossé.

⇒ **Enfouissement des réseaux « rue de la Carrière »**

L'entreprise DHENIN doit venir prochainement retirer les poteaux électriques « rue de la Carrière ».

⇒ **Parking de la salle polyvalente « Georges Voisin »**

M. POLICE, Conseiller, signale que 2 plaques en tôle, qui recouvrent l'arrivée d'eau des anciennes toilettes publiques, situés sur le parking de la salle, sont instables lors du passage de voitures. Mme le Maire indique que les agents communaux interviendront.

Séance levée à 20 h 30

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS